

CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un Mars à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 16 Mars 2023 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Bridoré sous la présidence de Madame le Maire, Pascale MOREL.

Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Juliette LALOGÉ, Anne-Sophie SOUSA, Tatiana GAONACH, Michel GIRAULT, Cyril JAUNEAU, Jean-Noël METE, Michèle AGEORGES

Etait excusé : Lionel PARIS qui a donné procuration de vote à partir de la question N°6.

Etait absent : Guillaume ROUSSELET.

Secrétaire de séance : Ginette METE

1. Observations et approbation du procès-verbal du 27 Janvier 2023

Observations : néant

Approbation à l'unanimité.

2. SIEIL : information sur le rapport de la Cour des Comptes, remplacement du délégué suppléant

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport de la Cour des Comptes avec ses différentes prescriptions formulées au SIEIL :

- Nécessité de présenter les perspectives financières sur 3 années dans le Rapport d'Orientations Budgétaires – ROB, ce qui a été fait dès 2018 avec l'audit et mis à jour en 2022 et proposé lors de la séance du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023
- Nécessité de l'équilibre financier pour chaque compétence, hors électricité ; cet équilibre a déjà été engagé pour la compétence Eclairage public et se poursuivra pour les autres compétences.
- Remarques quand au fait d'avoir deux autorités organisatrices de la distribution en Indre-et-Loire ; le SIEIL, depuis la loi de 2006, a interpellé à plusieurs reprises la Ville de Tous et la Préfecture sur ce point, sans succès. Un nouveau courrier sera transmis aux deux parties.
- S'agissant des marchés publics, les allotissements des marchés du SIEIL ne sont pas tout à fait conformes à l'esprit du Code de la Commande publique, mais correspondant aux besoins spécifiques de travail du SIEIL ce que la CRC a reconnu, mais elle se devait réglementairement d'en faire la remarque. Les services étudient la possibilité de résoudre cet écart sans compromettre la bonne réalisation des travaux.
- Les autres remarques de la Chambre concernent des points réglementaires liés à l'administration ou la gestion financière qui ont d'ores et déjà été repris

Madame le Maire propose de changer de délégué suppléant afin de pouvoir assister Monsieur Patrick SOETEMENT, délégué titulaire. Elle propose Monsieur Jean-Noël METE en remplacement de Monsieur Guillaume ROUSSELET, toujours absent Vote du Conseil Municipal : adoption à la majorité (1 abstention) pour Jean-Noël METE, délégué suppléant.

3. Personnel communal : création de poste (en vue du remplacement à venir de la Secrétaire de Mairie)

Réf. article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité sont créés par le Conseil Municipal, nécessaires au fonctionnement des services

Tableau des effectifs de la Commune de Bridoré

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le

tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Madame Murielle COUTROT, Attaché territorial/Secrétaire de Mairie fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Avril 2024 (changement d'horaires de travail à compter du 1^{er} Juin 2023). En vue de son remplacement et afin d'assurer une période de tuilage, Madame le Maire propose la création de poste à compter du 1^{er} Septembre 2023 sur une base de 35 heures de travail par semaine : l'agent affecté à cet emploi sera chargé de la fonction de Secrétaire de mairie d'une commune rurale :

- Rédacteur, catégorie B
- Ou Adjoint administratif, catégorie C, selon les candidatures

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition précitée de Madame le Maire, lui permet de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Commune, lui donne pouvoir de signature pour tous documents afférents à ce dossier, dont la publicité du poste vacant à venir et le recrutement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

4. Dispositif de la participation citoyenne

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion publique qui s'est tenue à BRIDORE le 4 Mars dernier avec la Gendarmerie de LOCHES, dont le Major Rey.

Le dispositif de Participation Citoyenne désigne l'action d'un ensemble de personnes qui s'associent dans le but de prévenir la délinquance dans un environnement familial. Il s'agit pour la population d'être attentif à des faits inhabituels se déroulant dans un environnement proche.

Les habitants qui s'engagent dans cette démarche connaissent parfaitement leur environnement. Ils représentent, de ce fait, une importante capacité de détection des situations anormales. Ils sont formés par la Gendarmerie.

Madame le Maire précise que toutes les Communes aux alentours ont adhéré à ce dispositif.

Débat et délibération du Conseil Municipal sur ce concept : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au Dispositif de la Participation citoyenne et donne pouvoir de signature au Maire à propos de la convention – protocole tripartite (texte régi par une circulaire de 2011 du ministère de l'Intérieur).

5. RPI : mandatement des factures de livres de prix

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des factures suivantes - Des livres et des Mômes :

- Facture N° 1 698 du 25 Janvier 2023 - 307.50 €
- Facture N°1 717 du 6 Février 2023 – 320.00 €.

Ces factures concernent l'achat de livres de prix pour les enfants des écoles, ces livres sont remis chaque fin d'année scolaire.

Décision du Conseil Municipal au niveau du mandatement : acceptation à l'unanimité.

6. Demande de subvention - école de Perrusson – classe Ulis – 1 enfant de Bridoré

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de l'école de Perrusson – classe dispositif Ulis qui vient faire une demande de subvention pour une enfant de Bridoré – séjour classe de découverte sur le thème de l'astronomie et de la biodiversité – 4 jours à Beaumont – Saint -Cyr près de Poitiers. Contribution financière demandée à la Commune : 30 €

Décision du Conseil Municipal : acceptation à l'unanimité.

7. Services techniques : busage de deux fossés

Madame le Maire donne la parole à Patrick SOETEMONT, Adjoint au Maire, à propos d'une demande de busage de fossé de la part d'un habitant de la Commune, Thibaut COMPAIN – Les Vallées, entre autres (sujet déjà abordé lors d'une précédente réunion) :

Réf. devis FRANS BONHOMME – 1 817.30 €

Busage de 2 fossés collecteurs (créés par l'Association Foncière de Bridoré), propriété désormais de la Commune, fossés difficiles d'accès pour l'entretien.

Madame le Maire propose à Patrick SOETEMONT de prendre contact avec le STA – LIGUEIL pour obtenir d'éventuelles préconisations complémentaires.

8. Organisation d'une course cycliste – dimanche 9 Avril 2023 – demande de subvention

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Didier BOURNAND, Président du Club Cycliste, le Guidon du Crochu qui annonce la programmation de courses cyclistes le Dimanche 9 Avril 2023 avec une demande de subvention.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une subvention de 350 € à l'association Le Guidon du Crochu.

9. Cérémonie intercommunale du 8 Mai à Bridoré

La cérémonie intercommunale aura lieu cette année à Bridoré. Rassemblement à 9h15. La réunion d'organisation aura lieu vendredi 24 Mars à 18 heures en présence des Maires des communes voisines et des présidents d'anciens combattants. Madame le Maire donne lecture du programme de la cérémonie Un vin d'honneur sera offert par la Commune au Foyer rural (il faudra des bénévoles pour le service). Prévoir également la sonorisation de l'Eglise, la décoration, et la communication avec la Presse.

10. Proposition de création d'une aire de jeux multisports, avec demande de subvention - JO 2024

Réf Agence Nationale pour le Sport « JO Paris 2024 »

Les porteurs de projet disposent d'un délai fixé au Lundi 3 Avril 2023 pour déposer leur demande auprès du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports – SDJES

Réunion de la Commission : 22 Mai 2023 – retour en Juillet 2023

Demande de subventions ANS en 2023 – Réalisation du projet à prévoir sur le Budget 2024

Situation du projet : BRIDORE « Launay » parcelle cadastrée section ZR N°49

Territoire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Madame le Maire propose au « Groupe de Travail » qui s'est institué de présenter la proposition de création d'une aire de jeux multisports sur la zone de loisirs (anciens terrain de foot-ball et court de tennis). Juliette LALOGUE et Michel GIRAULT prennent la parole pour présenter la proposition de création d'une aire de jeux multisports, avec une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des JO 2024 . Ce projet concerne la réhabilitation de deux équipements sportifs : le terrain de foot et le court de tennis qui ne sont plus utilisés et entretenus.

Ces équipements sportifs se situent sur la zone de loisirs de Bridoré – « Launay », parcelle cadastrée section ZR N°49 , l'ensemble du terrain et des équipements appartient à la Commune de Bridoré.

Plusieurs motivations sont exprimées :

- Dynamiser la Commune et favoriser les échanges en offrant aux habitants un lieu de rencontre attrayant, adapté à tous les âges et tous les profils
- Répondre à la demande de jeunes habitants désireux de pratiquer un sport urbain
- Valoriser un environnement propice au bien-être et aux loisirs (pratique de la pêche au plan d'eau, parcours de santé, terrain de boules, départs de randonnées pédestres)
- Redonner une attractivité à notre Commune et la développer en donnant envie de nouvelles familles de s'y installer
- Aucune nuisance pour le voisinage
- Attractivité pour l'école à proximité (séances de sport)

- Projets à développer avec les établissements de la MARPA et de l'APAJH : possibilité d'un projet éducatif entre l'École primaire et l'APAJH pour aménager les espaces verts
- Conventions à établir avec les clubs de sports et les associations qui souhaitent profiter de ces infrastructures
- L'ouverture à de nouvelles propositions actives et animées autour du plan d'eau
- L'exclusivité du site naturel remarquable qu'on ne peut comparer à aucun autre dans les Communes avoisinantes.

Le court de tennis ferait l'objet de la création d'un city stade avec plusieurs fonctionnalités : tennis, handball, basket, minifoot.

Le terrain de foot-ball apporte la possibilité d'une surface enherbée pour la pratique du foot-ball et des jeux libres, la création d'un espace pour les « sports de glisse » accessible aux trottinettes, skateboards et rollers, également l'aménagement d'une aire de détente et de surveillance pour les parents sur laquelle seraient installés des appareils de fitness ainsi qu'une table de ping-pong.

L'estimation de cet avant-projet est décrit dans la pièce annexe N°1 ainsi que le plan de financement en annexe 2.

Le montant total de l'avant-projet est estimé à 80 951.25 € HT, avec le financement envisagé de la façon suivante : 65 % ANS soit 52 618.31 €, la FDSR fonds socle d'un montant de 8 900.00 € et d'un autofinancement de la Commune à hauteur de 19 432.94 €.

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'aménagement d'une aire de jeux et de sports, qu'elle que soit son importance – dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques (Château de Bridoré), fait l'objet d'un permis d'aménager.

Elle attire l'attention sur le fait que le terrassement ne peut être effectué par l'employé communal des services techniques, celui-ci n'ayant pas les habilitations requises pour effectuer de tels travaux. Elle fait remarquer que des travaux effectués en régie seraient susceptibles de compromettre la garantie décennale.

Elle spécifie qu'en raison de la situation excentrée du site, la directrice de l'école n'est pas favorable à s'y rendre (temps aller/retour, nécessité d'un accompagnateur...).

Elle rappelle la nécessité absolue de respecter les consignes réglementaires relatives à l'entretien des sites et à la maintenance des équipements : dossier à constituer pour chaque aire de jeux, plan prévisionnel des interventions à effectuer, organisation d'inspections régulières en interne ou par des entreprises spécialisées et tenue d'un registre détaillé les attestant, plan du site et coordonnées des fournisseurs, désignation d'un gestionnaire des équipements,

Enfin, concernant les coûts, elle fait remarquer que les devis actuels risquent d'être revus à la hausse du fait de la conjoncture économique. Il faut intégrer les coûts de maintenance et d'entretien du site et des équipements et vérifier les possibilités financières de la Commune aussi bien pour le Budget que pour le fonds de roulement.

Après avoir délibéré sur cette présentation d'équipements sportifs et les questionnements qui en découlent, les possibilités financières de la Commune et la fiscalité, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet et sollicite à l'unanimité la demande de subvention ANS et le plan de financement énoncé en annexe, *demande qui ne vaut pas engagement définitif du projet*,

Le Conseil Municipal de Bridoré donne pouvoir de signature au Maire pour tous documents afférents à cette demande de subvention – ANS.

11. Questions orales

- Les Petits Drôles : report de la réunion du Comité de pilotage avec la CCLST, Ginette METE et Yvan ABELARD y assisteront
- Recherche de bénévoles pour la gestion véhicule auto-partage Croix Rouge sur notre Commune, selon courriel du CIAS en date du 7 Mars 2023. Ginette METE, se porte volontaire, ainsi que Michel GIRAULT et Michèle AGEORGES (selon le type de conduite du véhicule)
- Ginette METE propose la vente du terrain communal « La Cabarette » en terrains constructibles sur plusieurs lots.

Fin de séance : 22h56

Le Maire, Pascale MOREL

La Secrétaire de séance, Ginette METE